

**Achat de mobilier pour les écoles - Adoption du projet et demandes de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La mise en place de micro-ordinateurs dans diverses écoles primaires de la Ville de Besançon nécessitent l'installation de 550 postes informatiques au cours des années 2000 et 2001.

Chacun d'eux, constitué d'une table et de 2 chaises, est évalué à 1 050 F TTC.

L'estimation globale s'élève donc à 580 000 F TTC pour les 550 postes de travail.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,

- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires après la procédure normale d'appel d'offres, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter l'aide financière de l'Etat, soit 290 KF (Ministère de l'Intérieur), de la Région et du Département, la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge par des crédits inscrits (BP 2000) au chapitre 90.211 (et 212).2184-00502-33000,

- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative le montant des subventions dès réception des décisions attributives, en recettes au chapitre 90.211 (et 212).1321.1322.1323.00502-33000 et en dépenses au chapitre 90.212.2184-00502-33000,

- solliciter l'autorisation de mettre en place le mobilier avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 12 juillet 2000.*